

J'avais été élu député à la Chambre des communes pour participer à la discussion de questions d'intérêt public et pour prendre des décisions à leur égard. Je n'ai pas été élu député de Regina-Est pour accepter un bâillon et je suis bien décidé à n'en accepter jamais. J'ai l'intention de m'opposer à des propositions du genre de l'article 75c par tous les moyens. Quand le gouvernement et ses partisans reprendront leurs esprits, nous pourrions revenir à l'étude du Règlement et des affaires urgentes. Nous pourrions nous occuper de certains sujets abordés aujourd'hui pendant la période des questions dès que le gouvernement le voudra.

• (9.30 p.m.)

Le gouvernement sait que les articles 75A et 75B sont raisonnables et que l'opposition les a acceptés en principe. Ils portent sur l'attribution du temps lorsqu'il y a plein accord entre les leaders des différents partis à la Chambre et lorsque tous les partis sauf un sont d'accord. Nous pourrions adopter les articles 75A et 75B, les mettre en application et, s'ils ne répondent pas au besoin, remettre la question à l'étude.

Le gouvernement devrait connaître les vues de l'opposition à l'heure qu'il est. Je le répète, le vote pris à l'égard de l'article 16A l'a fait rejeter. L'article 75c aura le même sort. Dès que les députés d'en face auront compris cela, nous pourrions commencer à faire des progrès. Pourquoi ne le font-ils pas maintenant? Pourquoi ne pas adopter le slogan d'un organisme de l'État, «Faites-le maintenant»? Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas preuve d'intelligence pour éviter cet affrontement insensé? Seul l'article 75c barre la route. Les articles 75A et 75B représentent une solution raisonnable.

Nous sommes des hommes et des femmes raisonnables. Je devrais dire, je suppose, une femme, parce que malheureusement, monsieur l'Orateur, il n'y a qu'une femme à la Chambre, mais je puis assurer à tous les députés que l'honorable représentante est une femme raisonnable. Si nous sommes raisonnables, alors, nous allons en arriver à un accord en adoptant les articles 75A et 75B. Poursuivons donc notre tâche.

A écouter les vis-à-vis, tant à la Chambre qu'en conversation privée, j'ai acquis la conviction que le mobile qui les pousse à présenter cette modification au Règlement, que nous trouvons si répréhensible, est fondé en partie sur la crainte. Ils craignent le droit de veto, que d'une façon ou d'une autre l'opposition pourrait invoquer pour entraver le gouvernement. Plusieurs députés ont déjà évoqué l'exemple du débat sur le Code criminel et les

longs débats sur les amendements proposés par les députés créditistes. Or, l'article 75B aurait permis de remédier à cette situation. Je ne nierai pas que certains des débats sur l'amendement à l'article du Code criminel relatif à l'avortement aient été déraisonnables. Or, j'étais de ceux qui étaient enclins à appuyer les amendements ayant trait à l'avortement. Je le répète, on aurait pu éviter tout cela grâce à l'article 75B proposé. Je suis persuadé qu'on aurait pu s'entendre à l'amiable.

Si les députés ministériels ont, en fait, des craintes au sujet des intentions de leurs adversaires, je prétends qu'ils devraient considérer que les députés de ce côté-ci de la Chambre ont le même droit de s'inquiéter des intentions du gouvernement, de ses actes et de ses décisions futurs. En fait, monsieur l'Orateur, la façon dont le gouvernement a provoqué le débat ces jours-ci sur cette proposition particulière, en sachant que l'article 75c rencontrerait une forte opposition, ne peut qu'augmenter la crainte que le gouvernement utilise cet article 75c d'une façon inacceptable.

En conclusion, monsieur l'Orateur, je déclare que si nous devons avoir un Parlement prêt à appliquer les principes de la démocratie directe dont nous avons tant entendu parler depuis un an et demi, nous devons rejeter fermement le genre de proposition contenu dans l'article 75c. Comme je l'ai dit, nous approuvons certainement les projets d'articles 75A et 75B.

M. l'Orateur: Je dois interrompre le député. Son temps de parole est expiré. Il pourra continuer s'il obtient le consentement unanime de la Chambre.

[Français]

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, lorsque la mesure actuellement à l'étude a été présentée, j'étais loin de penser prendre la parole à ce sujet, d'abord, parce que je ne me considère pas un expert en matière de Règlement de la Chambre et ensuite parce que je croyais que l'opposition qui était manifestée, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, inciterait le gouvernement à comprendre que dans l'intérêt de tous, il lui fallait retirer l'article 75c.

Je dois reconnaître aujourd'hui que je me suis grandement trompé, car l'arrogance dont a toujours fait preuve le gouvernement actuel continue de posséder en entier tous et chacun des membres du gouvernement. Et c'est à cause des conséquences qu'entraînerait l'adoption des articles proposés que j'ai décidé de faire des revendications, qui, je crois, sont